

REGLEMENT DU JEU CONCOURS SUR INSTAGRAM

« TOP 14 EN SCENE »

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

La Société STADE BORDEAUX ATLANTIQUE (ci-après « **SBA** »)°, société par actions simplifiée au capital social de 9.941.027 euros, sous le numéro 535 010 276, ayant son siège social au 1973, Boulevard de la Défense, 92000 Nanterre, France, faisant élection de domicile sis Cours Jules Ladoumègue – CS 50001 - 33070 Bordeaux Cedex, représentée par Monsieur Xavier LAPEYRAQUE en sa qualité de Directeur Général, organise un jeu-concours intitulé « TOP 14 EN SCENE » (ci-après le « **Concours** ») sur le Compte Instagram Matmut ATLANTIQUE (@matmut.atl).

ARTICLE 2 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

Préalablement à toute participation au Concours, chaque participant doit prendre connaissance et accepter sans aucune réserve le présent règlement et le principe du Concours. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Concours, mais également du prix qu'il aura pu éventuellement gagner.

ARTICLE 3 - AVERTISSEMENT

Le Concours n'est ni géré ni parrainé par Instagram®. Les informations communiquées par les participants dans le cadre du Concours sont fournies à SBA directement, et non à Instagram®. En conséquence, Instagram® ne pourra en aucune manière être inquiétée ou tenue pour responsable en cas de préjudice causé à l'occasion de l'organisation du Concours.

ARTICLE 4 - DUREE DU CONCOURS

Le Concours se déroule du 23 mai 2024 à 12h00 au 30 mai 2024 à 23h59 sur le Compte Instagram Matmut ATLANTIQUE (@matmut.atl).

ARTICLE 5 - MODALITES DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Le Concours, sans obligation d'achat ou de paiement quelconque, est ouvert aux personnes majeures à la date de début du Concours possédant un compte Instagram et résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) et DOM-ROM à l'exclusion des personnes suivantes : personnel de la société organisatrice du Concours (SBA) et de toutes sociétés qu'elle contrôle et de toutes sociétés qui la contrôlent ou sont sous contrôle commun avec elle.

Le Concours est accessible 24h sur 24 sur le Compte Instagram Matmut ATLANTIQUE (@matmut.atl) pour la période allant du 23/05/24 à 12h00 au 30/05/24 à 23h59, sous réserve notamment d'éventuelles opérations de maintenance.

Pour participer au Concours, les participants doivent :

- se conformer aux règles du Concours précisées sur le compte Instagram Matmut Atlantique;
- accepter et respecter l'ensemble des conditions énumérées au présent règlement du Concours.

ARTICLE 6 - PRINCIPE DU CONCOURS

La participation au Concours s'effectue via Instagram. Les participants au Concours doivent donc obligatoirement s'y connecter et y posséder un compte personnel.

Chaque participant devra s'abonner à la fois le compte Instagram Matmut ATLANTIQUE (@matmut.atl) et le compte Instagram du TOP 14 (@TOP14rugby), indiquer en commentaire le nom de son groupe préféré sous la publication afférente au présent concours.

ARTICLE 7 - DESIGNATION DES GAGNANTS ET LOTS MIS EN JEU

Un seul des participants au Concours sera désigné comme le gagnant du Concours.

Le gagnant sera annoncé, en story, sur le compte Instagram du Matmut ATLANTIQUE le 31 mai 2024, étant rappelé que le gagnant sera tiré au sort parmi les commentaires figurant sous la publication Instagram du Matmut ATLANTIQUE prévue à cet effet.

Le lot mis en jeu est le suivant :

- 2 places pour les Demi-finales du TOP 14.

Le gagnant du lot autorise toutes vérifications concernant son identité.

Le lot sera envoyé par email sur l'adresse indiquée par le gagnant en message privé.

ARTICLE 8 - DESTINATION ET ATTRIBUTION DU LOT

Le lot est nominatif et ne peut être attribué à d'autres personnes que le gagnant sélectionné. Le lot ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contre-valeur dans une autre monnaie, ni à son échange ou remplacement. Il est entendu toutefois que si le lot n'est pas disponible, pour des raisons indépendantes de sa volonté, SBA se réserve la possibilité de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot de nature et de valeur équivalente, ou de remettre ledit lot dans un délai ultérieur.

Les participants sont informés que la vente ou l'échange du lot est interdite.

ARTICLE 9 - MODIFICATION / DYSFONCTIONNEMENT / FRAUDE

SBA se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis, de modifier, prolonger, suspendre, interrompre ou annuler le Concours, si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

SBA se réservera en particulier le droit s'il y a lieu d'annuler tout ou partie du Concours, s'il apparaît que des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit, et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Concours ou de la détermination du gagnant. SBA se réserve le droit d'annuler la participation au Concours et de ne pas attribuer le lot gagnant, s'il lui apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme et de quelque origine que ce soit, dans le cadre de la participation au Concours ou de la détermination du gagnant. SBA pourra poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le bon fonctionnement du Concours, et plus généralement les opérations décrites dans le présent règlement, ou aurait tenté de le faire.

ARTICLE 10 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Il est rappelé que pour participer au Concours, les participants sont éventuellement amenés à fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Le cas échéant, ces informations seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et seront notamment nécessaires à l'attribution de la dotation.

Ces informations sont destinées à SBA, ainsi les destinataires de ces données à caractère personnel seront uniquement les services internes de SBA.

Les données à caractère personnel de chacun des participants seront supprimées au terme du Concours, étant précisé que les données à caractère personnel du gagnant seront, elles, supprimées une fois l'attribution du lot effectuée.

Conformément à la Loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par le Règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la libre circulation de ces données, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation de traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité des données les concernant. Il suffit alors d'écrire à SBA soit :

- sur simple demande par courrier postal adressé :
SBA
Concours Instagram 2016
Cours Jules Ladoumègue
CS 50001 - 33070 Bordeaux Cedex.

- Par mail à l'adresse suivante : dpo@matmut-atlantique.com

Toute demande devra comporter le nom, prénom, e-mail adresse, adresse postale. Une réponse sera alors adressée dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande. La réponse aux demandes d'exercice de droit des personnes concernées sera faite dans le même format que la demande (courrier ou mail), sauf volonté explicite de la personne concernée. SBA se réserve le droit de demander une vérification d'une pièce d'identité en cas de besoin afin de pouvoir répondre à la demande formulée.

La personne concernée a aussi la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr.

Si le traitement est fondé sur le consentement de la personne concernée, en vue d'une ou plusieurs finalités spécifiques, cette dernière peut retirer son consentement à tout moment et dans les mêmes modalités que la collecte et ce, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

ARTICLE 11 - RESPONSABILITE

SBA ne pourra être tenu pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, l'accessibilité du Compte Instagram Matmut ATLANTIQUE (@matmut.atl), pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné. SBA ne garantit pas que le Compte Instagram Matmut ATLANTIQUE (@matmut.atl) et/ou le site Internet fonctionne sans interruption, qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques ni que les défauts constatés seront corrigés. SBA ne pourra être tenu responsable en cas de dysfonctionnement technique du Concours, si les participants ne parviennent pas à se connecter ou à jouer, si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont SBA ne pourrait être tenu responsable ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour sa participation).

ARTICLE 12 - DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement peut être consulté sur le site internet du Matmut ATLANTIQUE à l'adresse suivante : <https://www.matmut-atlantique.com/fr/billetterie/top-14-en-scene> pendant toute la durée du Concours.

Il peut également être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande pendant la durée du Concours auprès de la Société organisatrice à l'adresse postale suivante :

SBA

Concours Instagram 2016
Cours Jules Ladoumègue
CS 50001 - 33070 Bordeaux Cedex.

ARTICLE 13 - LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute réclamation ou contestation relative à ce Concours devra être formulée par écrit au plus tard dans le mois suivant la date de fin du concours et adressée à l'adresse mentionnée ci-dessus. A défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents.